

# Déclaration liminaire de la FSU au CSA d'installation du 1 février 2023



M. le président du CSA

Mmes et MM. les membres du CSA

Ce CSA se déroule le lendemain d'une mobilisation historique contre le projet de contre-réforme des retraites porté par Emmanuel Macron et rejeté par une très large majorité des salarié-es. Les personnels de notre ministère étaient majoritairement en grève. Ils ont participé massivement aux manifestations pour dire non à cette contre-réforme, mais aussi pour exprimer leur colère face au manque criant de considération qui n'a duré que trop longtemps.

Il est inadmissible que le gouvernement augmente l'âge de départ en retraite, allonge la durée de cotisation et maintienne la décote alors que le système de retraite est largement excédentaire et suffit pour abonder les pensions actuelles et futures. Il est inadmissible que la réduction des pensions serve à renflouer le service public. Il y a d'autres ressources : une véritable taxation des profits par exemple, le retour de l'ISF, l'augmentation salariale, l'égalité salariale hommes/femmes, la fin des exonérations sans contrepartie et sans effet sur l'emploi.

Il est inadmissible qu'à Mayotte, il n'y ait toujours pas de complémentaire pour les nombreux contractuels doublement pénalisés par l'impossibilité de cotiser à l'IRCANTEC et le calcul sur leurs 25 meilleures années. Ce projet de loi n'envisage rien sur ce point pas plus que sur la situation générale des retraités à Mayotte particulièrement défavorisés. Il n'y a rien d'autre à attendre de ce projet qu'un retrait.

La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, 2/3 de la population

soutiennent les mobilisations. Personne ne s'est laissé tromper par la propagande du gouvernement.

Les organisations syndicales n'acceptent pas les propos tenus par la Première ministre, ce dimanche, indiquant que, selon elle, « l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable ». Pour les organisations syndicales le recul de l'âge de départ n'a jamais été négociable ! *Les propositions alternatives formulées par elles sont toutes restées lettre morte !* Cela démontre le jusqu'au-boutisme du gouvernement, sourd au rejet exprimé par la totalité des organisations syndicales et l'immense majorité des citoyens. Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer. L'intersyndicale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février pour dire non à cette réforme.

Le ministre actuel manifeste les signes d'une continuité toujours plus forte avec la politique éducative néfaste menée par son prédécesseur. L'absence de reconnaissance des personnels s'accompagne d'un désinvestissement. Ses réformes éducatives accentuent le caractère ségrégatif de notre système éducatif. Dans un contexte de pression historique sur les salaires, le ministre a décidé de ne pas revaloriser les salaires de tous·tes les enseignant·es de 10 %, alors que le Président E. Macron l'avait annoncé pour tous et toutes. En proposant aux enseignant·es de rentrer dans un « pacte », le ministre s'est entêté dans sa doctrine du « travailler plus pour gagner plus », alors que les enseignant·es travaillent déjà au-delà des 35 heures. Aujourd'hui ils ont besoin de travailler mieux, dans de meilleures conditions et dans le respect de leur liberté pédagogique. Seules ces conditions permettent de lutter contre les inégalités scolaires grandissantes et favorisent la réussite de tous les jeunes. L'institution doit donc enfin reconnaître ses personnels et les rémunérer à leur juste valeur, sans contreparties de missions ou de tâches supplémentaires.

L'austérité salariale pèse lourdement sur le quotidien des personnels mais aussi sur l'attractivité des métiers de l'éducation. Les inscriptions aux concours diminuent une nouvelle fois pour la prochaine session. Le ministre continue ainsi d'organiser la pénurie de l'ensemble des personnels de son ministère, et porte une lourde responsabilité sur les dégradations présentes et futures du service public d'éducation.

A Mayotte, la rentrée 2023 se prépare avec 150 augmentations de postes dans le second degré. Pour autant les conditions de travail ne s'améliorent pas avec des effectifs dans les classes toujours aussi chargés, à preuve le E/D (élèves par divisions en moyenne) toujours à 27,1 en collège et 31,5 en lycée.

De plus, à Mayotte, la politique enseignante est insuffisante pour créer le recrutement nécessaire à pourvoir tous les postes nouvellement créés et les remplacements qu'ils induisent. L'histoire récente le démontre. Tant que les mesures préconisées par la FSU Mayotte de déconjugalisation de l'ISG, de développement des asa et d'instauration d'une hausse de l'indexation au moins au niveau de celle de la Réunion ne sont pas appliquées, il ne faut pas espérer d'embellie dans l'attractivité.

La politique éducative du ministre, loin de représenter une rupture, accentue le resserrement sur les « fondamentaux » et le pilotage autoritaire notamment par les évaluations nationales qui sont élargies au CM1 et à la 4e. Elle manifeste une vision idéologique de l'école qui conduit au renforcement d'inégalités scolaires socialement marquées, et à la mise sous tutelle des métiers de l'Éducation nationale. Celle-ci s'incarne aussi dans le déploiement et l'imposition d'évaluations d'écoles et d'EPLÉ chronophages dont nous demandons l'abandon.

Les questions éducatives sont donc plus que jamais un terrain d'affrontement où se jouent sens du métier et finalités de l'école. La défense et la popularisation d'un projet émancipateur pour l'école sont nécessaires, pour que la profession parvienne à résister à cette entreprise de dépossession du métier et d'aggravation des inégalités scolaires.

La FSU oppose, à cette vision des apprentissages et à l'encadrement des pratiques qui en découle, une culture commune construite sur un réseau de savoirs et de compétences. Elle doit permettre aux jeunes de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde, avec les moyens de continuer à se former, leur permettre l'émancipation et la participation citoyenne.

Malgré l'invisibilité et le manque de considération dont souffrent les lycées professionnels (LP), la volonté du Président E. Macron de les « réformer » a ouvert le débat sur leur place et leur rôle dans le système éducatif. Les mobilisations intersyndicales ont permis d'arracher un premier recul en empêchant la ministre Carole GRANDJEAN d'imposer sa réforme dès la rentrée 2023.

Elle n'a cependant pas renoncé à son projet. Elle continue à vouloir favoriser l'apprentissage en s'appuyant sur son prétendu « modèle » partant du faux postulat que l'on se formerait mieux en entreprise qu'en LP. L'aide à l'embauche d'apprenti·es a été prolongée pour cette année, 6 000 euros pour la première année de contrat quel que soit l'âge de l'apprenti·e, avec la volonté de poursuivre son développement, notamment dans les lycées par la mise en place de la mixité des publics.

Malgré le déficit chronique de la caisse de France compétences, renflouée, elle, tous les ans par le budget de l'État, contrairement à celle des retraites, le gouvernement persiste à vouloir mettre les jeunes de plus en plus tôt sur le marché de l'emploi au détriment de leur formation, continuant ainsi à faire pression sur les salaires.

Ainsi, la réforme des LP, comme celle des retraites, s'inscrit dans votre vision ultra libérale de la politique du « plein emploi ». Sur le fond, la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels n'abandonne rien et entend passer par des expérimentations menées dans les établissements pour appliquer les « 4 points du socle de la réforme ».

La FSU a rappelé lors de son conseil délibératif fédéral national la nécessité de poursuivre et d'amplifier la mobilisation contre le projet de réforme des retraites. Dans le cadre d'une intersyndicale unie, elle continuera le mouvement pour

- L'amélioration des conditions de travail des personnels de l'éducation,
- une réelle reconnaissance et une revalorisation salariale de l'ensemble des personnels,
- une réforme plus juste des retraites, avec un départ à la retraite à 60 ans, une durée de cotisation à 37,5 ans et la suppression de la décote. Seules ces conditions permettront à tous les personnels de partir en retraite en bonne santé et avec un montant de pension qui permette de vivre dignement.

Pour ce nouveau CSA dont l'essentiel des dispositions réglementaires recourent celles du CT, la FSU Mayotte demande également et une nouvelle fois que les circulaires ou notes, comme on voudra, émises par le rectorat soient présentées devant le CSA dans le respect du texte. Nous avons hélas récemment constaté que certains textes ont été mis en application sans prendre l'avis du CSA. Il en va ainsi de ceux sur les congés parentaux, la disponibilité, la présence congé parental, et le temps partiel. Si a minima, il n'est pas possible de le réunir, nous souhaitons que les membres du CSA puissent être consultés par courriel.